

Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2020282-0002

Signé par

Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 08 octobre 2020

28 – Préfecture d'Eure-et-Loir DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales Bureau de la Légalité et des Elections

Arrêté préfectoral portant désignation des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats mixtes et des syndicats intercommunaux et fixant les représentants du Conseil Départemental, du Conseil Régional ainsi que les parlementaires non membres associés aux travaux de la commission départementale de la coopération intercommunale





Fraternité

Arrêté préfectoral portant désignation des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats mixtes et des syndicats intercommunaux et fixant les représentants du Conseil Départemental, du Conseil Régional ainsi que les parlementaires non membres associés aux travaux de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)

La Préfète d'Eure-et-Loir, Officier de l'Ordre National du Mérite.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40:

Vu la loi n°2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination ;

Vu le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale :

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019168-0003 du 17 juin 2019 portant actualisation de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI);

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°14a/2020 du 30 mars 2020 portant délégation de signature au profit de M. Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir :

Vu le dépôt d'une seule liste de candidats, pour chacun des cinq collèges concernés, déposée à la préfecture par l'association des maires d'Eure-et-Loir le 6 octobre 2020;

ARRETE

Article 1er : La désignation des représentants des collèges des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats mixtes et des syndicats intercommunaux au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) est arrêtée ainsi qu'il suit :

Collège n° 1: Représentants des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale (1215 hab.)

7 membres titulaires

1- Mme Michèle CAT Maire de Saint-Eman

2- M. Mickaël TACHAT Maire de Mittainvilliers-Vérigny

3- M. Max VAN DER STICHELE Maire de Ver-lès-Chartres

4- M. Bernard GOUIN Maire de Flacey 5- M. Alain BELLAMY Maire de Clévilliers

6- M. Dominique PETILLON Maire de Houville-la-Branche 7- M. Pascal LECLAIR

Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00 Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)

Maire de Nogent-sur-Eure



8- M. Jean-Michel CERCEAU

Maire de Saint-Victor-de-Buthon

4 membres supplémentaires

1- M. John BILLARD Maire du Favril 2- Mme Marie-Laure RENVOIZÉ Maire de Logron 3- M. Didier SIMO Maire du Mesnil-Simon 4- M. Marc LANGÉ Maire de Lumeau

Collège n° 2 : Représentants des cinq communes les plus peuplées

6 membres titulaires

1- Mme Elisabeth FROMONT Adjointe au maire de Chartres 2- M. Pierre-Frédéric BILLET Maire de Dreux 3- M. Florent GAUTHIER Maire de Lucé 4- M. Pascal BEAUVILLAIN Conseiller municipal de Châteaudun 5- M. Damien STEPHO Maire de Vernouillet 6- M. Guillaume BONNET Adjoint au maire de Chartres

3 membres supplémentaires

1- Mme Josette PHILIPPE Adjointe au maire de Dreux 2- Mme Florence BRIAND Adjointe au maire de Châteaudun 3- Mme Sabrina VIGNY Adjointe au maire de Vernouillet

Collège n° 3: Représentants des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale (1215 habitants)

7 membres titulaires

1- M. Christian PAUL-LOUBIÈRE Maire de Jouy 2- M. Hervé BUISSON Maire de Courville-sur-Eure 3- M. Martial LOCHON Maire de Bailleau-le-Pin 4- M. Etienne ROUAULT Maire de Champhol 5- M. Stéphane COURPOTIN Maire d'Arcisses 6- M. Emmanuel SAUTEUR Conseiller municipal d'Épernon

7- Mme Annick LHERMITTE Maire de Dammarie

4 membres supplémentaires

1- M. Eric JUBERT Adjoint au maire de Bonneval 2- Mme Aliette LE BIHAN Maire d'Anet 3- M. Eric GIRONDEAU Maire d'Authon-du-Perche

4- M. Loïc BARBIER Maire de Brezolles

Collège n° 4 : Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre:

13 membres titulaires

1- M. Benoit PELLEGRIN Président de la CC Cœur de Beauce 2- M. Xavier NICOLAS Président de la CC des Forêts du Perche 3- M. Jean-Pierre GORGES Président de la CA Chartres Métropole 4- Mme Karine DORANGE Vice-présidente de la CA Chartres Métropole 5- M. Joël BILLARD Président de la CC du Bonnevalais

6- M. Gérard SOURISSEAU Président de la CA du Pays de Dreux 7- M. Marc GUERRINI Vice-président de la CC Cœur de Beauce 8- M. Harold HUWART Président de la CC du Perche 9- M. Philippe SCHMIT Président de la CC Entre Beauce et Perche 10- M. Fabien VERDIER Président de la CC du Grand Châteaudun 11- M. Jean-Yves PANAIS Vice-président de la CC du Grand Châteaudun 12- M. Eric GÉRARD Président de la CC Terres de Perche 13- M. Stéphane LEMOINE Président de la CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France

7 membres supplémentaires :

1- M. Bernard PUYENCHET
2- M. Didier GARNIER
3- M. Patrick RIEHL
4- Jérémie CRABBE
5- M. Laurent LECLERCQ
6- M. Bruno JEROME
Vice-président de la CC du Perche
Vice-président de la CC Cœur de Beauce
Vice-président de la CC Terres de Perche

Collège n° 5: Représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

2 membres titulaires

1- M. Jérôme DEPONDT Président du syndicat intercommunal d'énergies d'Eure-et-Loir et des Yvelines

2- Gérard BESNARD Président du SIVOS de Morancez-Gellainville

1 membre supplémentaire

1- M. Damien BOUTICOURT Membre du SIRP de Dangers - Mittainvillers-Vérigny

Représentants du Conseil Départemental

- 1- M. Claude TÉROUINARD
- 2- M. Luc LAMIRAULT
- 3- M. Albéric de MONTGOLFIER
- 4- Mme Christelle MINARD

Représentants du Conseil Régional

- 1- M. Fabien VERDIER
- 2- M. Valentino GAMBUTO

Sont associés aux travaux de la commission départementale de coopération intercommunale les parlementaires non membres au titre de leur mandat local et sans voix délibérative :

- 1- M. Guillaume KASBARIAN Député
- 1- Mme Chantal DESEYNE Sénatrice

<u>Article 2</u>: L'arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019168-0003 du 17 juin 2019 portant actualisation de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale en Eure-et-Loir est abrogé.

<u>Article 3</u>: M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture, et qui sera notifié à chacun des membres de la CDCI.

Fait à Chartres, le _ 8 OCT. 2020

La Préfète, Pour la Préfète, Le Secrétaire Général

Adrien BAYLE